



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RAPPORT DE JURY**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**SAENES CLASSE SUPÉRIEURE**

**SESSION 2022**

Epreuve écrite d'admissibilité : le Vendredi 4 Février 2022  
Epreuve orale d'admission : le Vendredi 29 Avril 2022

**Nombre de postes : 27**

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
SAENES Classe Supérieure	71	51	44	27	1

## **1] LES ÉPREUVES**

Arrêté du 21 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 25 Août 2011, fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

### **1.1] ADMISSIBILITÉ**

*L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures ; coefficient : 2).*

**Pour la session 2022,**

L'épreuve consistait en la rédaction d'une courte note présentant le dispositif général du CPA (Compte Personnel d'Activité) ainsi que les objectifs du CPF (Compte Personnel de Formation). Pour cela, le candidat disposait de 3 documents : ordonnance, circulaire et bilan d'étape de l'IGAS.

Les erreurs relevées par les différentes commissions sont assez similaires :

- non-respect des consignes de l'exercice. Les candidats ne respectent pas le cadre de la note et dépassent très souvent les 4 pages maximum demandées,
- la structuration de la copie est souvent inexistante ou floue, une introduction est rarement posée. Quant au plan, quand il y en a, il disparaît bien souvent avant la fin de la copie !
- la présentation et la syntaxe de la copie doivent être davantage soignées.

### **1.2] ADMISSION**

*Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient : 3).*

Pour la session 2022,

Là encore, les retours des différentes commissions se rejoignent :

- difficulté pour les candidats à tenir une présentation de 10 min. Certains candidats ont l'air de « découvrir » l'épreuve !
  - difficulté à prendre du recul sur son poste actuel et à se projeter sur un nouveau poste,
  - investir dans la connaissance de notre système : organigramme, liens entre les administrations, connaissance générale de la fonction publique,
  - ne pas « copier/coller » le dossier RAEP à l'oral, proposer une autre présentation, basée sur les compétences acquises par exemple,
  - attention à l'énumération des formations dans le rapport RAEP. Cela n'apporte rien en tant que tel ! mais plutôt mettre en avant justement les compétences acquises durant ces formations et ré exploitables,
- Enfin, pour conclure, soyez curieux !

## 2] LES STATISTIQUES DES CANDIDATURES

### 2.1] LES INSCRIPTIONS

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
64	7

### 2.2] STATISTIQUES À L'ADMISSIBILITÉ

Répartition par note

Epreuve	Absents	présents	Note < 10	Note ≥ 10	Copie blanche	Rupture anonymat	Moyenne
Rédaction d'une note (Coef. 2)	20	51	16 (moins bonne note 5 /20)	34 (meilleure note 15 /20)	0	1	10.79

**Seuil d'admissibilité : 16.00 points (soit une moyenne de 08,00/20)**

### 2.3] STATISTIQUES À L'ADMISSION :

Epreuve	Absent	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Éliminé	Moyenne
Entretien avec le jury (Coef. 3)	1	43	8 (moins bonne note 4 /20)	35 (meilleure note 18 /20)	9	12.67

**Seuil d'admission : 57.00 points (soit une moyenne de 11,40/20)**

**Seuil liste complémentaire : 55.3 points (soit une moyenne de 11,06/20)**

## 2.3] STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMIS

Répartition hommes / femmes :

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	24	1
Hommes	3	-

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale (LP) et liste complémentaire (LC) :

	Sans		Niveau 3 CAP - BEP		Niveau 4 BAC		Niveau 5 BAC + 2		Niveau 6 BAC + 3		Niveau 6 BAC + 4		Niveau I BAC + 5 + 8		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
LP	-	-	-	-	-	6	1	7	-	9	2	2	-	-	3	24
LC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1

Répartition par tranche d'âge :

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
LP	F	-	-	1	5	7	11	24
	H	-	-	1	-	1	1	3
LC	F	-	-	1	-	-	-	1
	H	-	-	-	-	-	-	-
Total		-	-	3	5	8	12	28

Le Président du Jury,

Bernard BÉNAC